

Géographie thématique

- Géographies du politique

Appréhender les différentes acceptions du politique avec un regard géographique

Depuis la réforme de l'agrégation de géographie en 2002, seules deux questions de géographie thématique ont accordé une place importante au politique (« Géographie des conflits » et « Frontières »), à travers des approches centrées avant tout sur des enjeux de pouvoirs. La question « Géographies du politique » élargit les analyses, le politique « *recouvrant l'ensemble des phénomènes qui ressortissent à l'organisation de la gestion et de la régulation collective de la société* » (G. Prévélakis, 2013, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*).

Le mot « politique » est complexe car polysémique, sachant que les différentes acceptions du terme doivent être appréhendées, au sens large, dans le cadre de la question « Géographies du politique ».

Si l'on considère le terme politique en tant qu'adjectif, celui-ci désigne ce qui a trait aux formes de gouvernement, à l'organisation du pouvoir et à son exercice. En tant que substantif, et dans un sens strict, le politique renvoie à ce que désigne le terme anglais *polity*, à savoir le champ social régulé par les pouvoirs, traversé par des conflits relevant des intérêts divergents de la société et arbitrés par la puissance publique. Le politique est donc un ensemble d'instances institutionnalisées qui permettent le « vivre ensemble » et de résoudre ces conflits.

Au féminin, le terme politique est plus contingent : évoquer « la politique » revient en effet à désigner l'ensemble des activités, des interactions et des relations sociales qui se développent et se structurent en vue de la conquête et de l'exercice du pouvoir. La politique renvoie à la lutte concurrentielle pour la répartition de ce pouvoir (*politics* en anglais). Englobant tous les mécanismes de la compétition politique pour le pouvoir, la politique doit aussi s'entendre comme la scène sur laquelle débattent, s'allient ou s'affrontent un ensemble d'acteurs pour conquérir et exercer ce pouvoir.

Enfin, une politique ou des politiques (publiques) renvoient aux formes d'action concrètes des pouvoirs publics et à leurs moyens visant à satisfaire des attentes de la vie en société (en anglais *policy* ou *policies*) et ce, dans des domaines d'intervention très divers.

Ce sont toutes ces dimensions qui sont à prendre en compte dans le cadre de la question de programme « Géographies du politique », afin d'embrasser la pluralité des approches et des objets étudiés. Dans cette perspective, le politique constitue un objet géographique dont il convient d'analyser les traductions spatiales et les enjeux en termes de recompositions territoriales, tout en s'interrogeant sur son appréhension par les géographes, à travers une grande diversité de méthodes et de positionnements.

Confronter les débats épistémologiques dans les géographies du politique

- **Dépasser le cadre étatique sans pour autant l'ignorer**

Si l'échelle de l'État, voire de la Nation, a été longtemps privilégiée par les géographes qui s'intéressent au politique, la discipline intègre désormais d'autres échelles et cadres pour appréhender cet objet dans toute sa diversité. Les géographies du politique mobilisent ainsi une grande variété d'acteurs et questionnent leurs représentations et leurs stratégies. Il s'agira de rendre compte de ces dernières au regard des alliances, des partenariats, des tensions ou des conflits à l'œuvre.

À l'échelle mondiale ou macro-régionale, alors que les pouvoirs étatiques se recomposent à l'aune de trajectoires plurielles (verticalisation / centralisation *versus* décentralisation / différenciation / fédéralisation), des structures de gouvernance internationale dépassent désormais le cadre des États. Depuis 1972 et le premier Sommet de la Terre onusien, une gouvernance du développement durable s'est progressivement planétarisée : la prise de conscience de la fragilité et de la finitude des écosystèmes est désormais acquise et de grandes conférences climatiques internationales scellent des engagements majeurs de la part des États (Agenda 21, transition environnementale, réduction des GES, etc.).

Entre échelles locale et mondiale, l'impact territorial des politiques développées par les associations régionales interétatiques mérite aussi d'être étudié, en ce qu'elles ouvrent sur un nouveau rapport à l'action politique. L'Union européenne en offre l'exemple le plus abouti, à travers lequel on peut analyser les processus politiques de (co-)décisions et les politiques communautaires de soutien économique et de développement / aménagement (P. Chevalier, G. Lacquement, F. Santamaria, etc.) à l'aune de recompositions territoriales à toutes les échelles (G. Baudelle, B. Elissalde, etc.).

À une échelle infra-étatique, l'aménagement du territoire peut aussi être appréhendé à travers une grille de lecture géopolitique, notamment à l'échelle locale (M. Bailoni, Ph. Subra, etc.). Dans ce cadre, le rôle politique des collectivités et des acteurs locaux est renforcé et se complexifie, comme l'ont montré, entre autres, C. Ghorra-Gobin aux États-Unis à travers l'importance grandissante des États fédérés et des métropoles, ou encore R. Le Goix à travers le rôle des acteurs publics, des acteurs privés et de leurs partenariats dans les projets d'aménagement urbain (F. Ascher, S. Rode). La diversité des choix politiques et des modalités de fabrique de la ville mérite ainsi d'être soulignée (A. Choplin, V. Clerc, G. Fauveaud, P. Guinard, etc.).

- **Porter un regard épistémologique sur les géographies du politique**

La question « Géographies du politique » permet de situer la discipline géographique au carrefour de champs disciplinaires connexes (sciences politiques, droit, économie, sociologie, aménagement...), l'enjeu étant de mettre la dimension spatiale au centre du questionnement sur le politique. Elle invite à interroger les clivages et les articulations entre les différentes approches du politique, notamment entre géographie politique et géopolitique. Dans son ouvrage *Géographies du politique*, J. Lévy (1991) indique que le cœur de la démarche de la géographie politique serait constitué par l'étude des enjeux démocratiques, tandis que la géopolitique, selon son fondateur Y. Lacoste, étudie les rivalités de pouvoir sur un territoire. Ces différenciations disciplinaires qui reposent sur la fonction que l'on attribue à l'espace (cadre, théâtre ou enjeu) ont longtemps entretenu des querelles épistémologiques et constitué des « *lignes de faille* » tenaces à l'intérieur de la famille géographique » (Rosière, 2007). Au-delà de cette divergence, on cherchera à identifier les complémentarités de ces deux approches. La revue *Hérodote* (créée en 1976) a notamment permis de diffuser une vision géographique de la géopolitique qui dépasse une approche souvent confisquée par l'histoire, les sciences politiques ou le droit. Cette entrée par l'espace propose, entre autres, de réfléchir à la question des conflits armés ou encore à l'implication de certains choix politiques sur des logiques d'aménagement. Quant à la revue *L'Espace politique* (fondée en 2007), elle met en exergue une citation de H. Lefebvre : « *Il y a politique de l'espace parce que l'espace est politique* ». Les publications abordant les géographies du politique ne se limitent pas à ces deux revues : il s'agit bien de mobiliser tous les champs de la géographie traitant du politique au sens large (géographie politique, géopolitique, mais aussi géographies économique, sociale, culturelle, de la santé, etc.), en dépassant les clivages et en confrontant les discours et les méthodes des géographes.

Il est de coutume de dire qu'en France, contrairement à un F. Ratzel rédigeant en 1897 l'ouvrage précurseur *Politische Geographie*, les géographes ont longtemps été rétifs à investir le champ politique. Il ne faut toutefois pas oublier les articles et les réactions de A. Demangeon, P. Vidal de la Blache (dans *La France de l'Est* notamment) ou encore J. Ancel face aux écrits des géopoliticiens allemands et aux récupérations nationalistes et guerrières en Europe (K. Haushofer). Les géographes ont cependant chronologiquement privilégié la genèse d'une géographie politique (A. Siegfried ou J. Gottmann) avant d'entrer dans une démarche plus spécifiquement géopolitique, autour de la figure d'Y. Lacoste. Si un renouveau de la géographie politique française intervient dans les années 1970 autour des travaux d'A.-L. Sanguin, P. Claval ou encore C. Raffestin, cette impulsion est d'abord venue des auteurs anglophones, notamment états-uniens (voir notamment les travaux de J. Agnew à ce sujet). On peut attendre des candidats une connaissance minimale de quelques revues anglophones majeures dans le champ (*Political Geography, Annals of the American Geographers, Geopolitics, Space and Polity...*) et les grandes lignes des travaux de géographes tels que N. Pounds, J.R.V. Prescott, J. Agnew, P. Taylor, G. Toal, K. Mitchell ou encore K. Cox, même si le cadre francophone reste au cœur de la préparation du concours¹. Il s'agira notamment d'interroger l'influence des approches anglophones dans les recherches menées en France sur les enjeux politiques liés par exemple au post-colonialisme.

Le politique : des objets géographiques pluriels

Au-delà des enjeux épistémologiques, les géographies du politique invitent à se pencher sur une grande pluralité d'objets d'étude, dont certains sont ici présentés, sans prétendre à l'exhaustivité. Il s'agira de mobiliser et d'interroger des concepts-clés fondateurs de la géographie politique, de la géopolitique et de la géographie au sens large : pouvoir (mais aussi État et acteurs au sens large), territoire et ses déclinaisons (territorialité, territorialisation), frontière, point chaud, échelle, lieu ou encore représentation. L'inscription de différentes formes

¹ Dans le cadre de la préparation au concours de l'agrégation externe de géographie sur les « Géographies du politique », afin de limiter la charge de travail pour les candidats comme pour les préparateurs, il n'est pas attendu de connaissance approfondie de la littérature étrangère non traduite en français.

de pouvoirs dans l'espace et la manière dont ils façonnent, contrôlent et légitiment des territoires (et inversement) sont des entrées importantes dans les géographies du politique, depuis les travaux de P. Claval (1978, *Espace et pouvoir*) ou de C. Raffestin (1980, *Pour une géographie du pouvoir*), sans pour autant limiter les géographies du politique à des géographies du pouvoir. L'un des enjeux de la question de programme est d'analyser la capacité des acteurs décisionnels dans leur pluralité (jusqu'aux individus-citoyens) à faire des choix politiques, et d'en interroger les enjeux et les conséquences sur le plan spatial. Dans ce cadre, les frontières restent un objet central du politique, dont les mouvements sélectifs d'ouverture et de fermeture (notamment celle consécutive à l'expansion mondiale de la Covid-19 depuis mars 2020) ont des implications territoriales multiples. Enfin, l'analyse multi-échelles est incontournable, devant être replacée dans les tendances de réarticulation et redéfinition des échelles (*rescaling*). La notion de lieu (*place*) traduit dès lors à la fois la considération plus récente d'une échelle micro-géographique et d'approches davantage « par le bas » dans le rapport des individus aux lieux.

- **Jeux de pouvoirs et de puissance**

Le politique implique l'intervention d'acteurs institutionnalisés, inscrits dans des jeux de pouvoirs et de puissance, dans des approches relevant généralement de la géopolitique, de la géographie politique, de la géographie économique ou encore de la géoéconomie.

La géographie électorale est un angle d'attaque important pour analyser, à différentes échelles, la dimension spatiale des jeux de pouvoirs entre partis politiques et les recompositions à l'œuvre au regard de l'évolution des votes, comme le montrent par exemple les travaux de M. Bussi ou de J. Rivière, ou les clivages sociaux et sociétaux vus à travers le prisme des résultats électoraux – tel le référendum britannique du 23 juin 2016 sur le maintien dans l'Union européenne (M. Bailoni).

À l'échelle des États, le politique s'incarne dans des territoires de pouvoirs plus ou moins décentralisés, parfois profondément recomposés par des processus de fusions ou de scissions territoriales. Certains pouvoirs ont particulièrement modelé et façonné les territoires : en Afrique du Sud, le régime d'Apartheid a découpé le territoire à la fois sur le plan national (création des *bantoustans*) et à l'échelle locale et intra-urbaine (*townships*), au nom d'une idéologie politique fondée sur le racisme et la séparation des races, en assignant des populations dans certaines parties du territoire. Plus généralement, la question des découpages territoriaux, des maillages ou encore de la néotoponymie (F. Giraut, M. Houssay-Holzschuch) mérite d'être abordée. Elle révèle en effet la volonté de contrôle du politique sur l'espace, afin de servir des logiques de séparation, de rééquilibrage des inégalités ou encore d'effacement d'un passé politique que l'on souhaiterait oublier.

Étudier la géographie de la puissance revient à raisonner en termes de combinaison de facteurs de puissance, de principes d'influence et de domination (*hard, soft et smart power*), de volonté d'exercice de la puissance (dans un but hégémonique, impérialiste ou de *leadership*), de capacité à s'affirmer par la nuisance (*sharp power*) et d'analyse de la mise en œuvre de stratégies d'action de grande envergure.

La guerre est l'une des premières manifestations de puissance de la part de l'État et elle intéresse le géographe pour différentes raisons. D'une part parce que l'ajustement aux conditions du terrain fait partie des clés de la victoire et que la géostratégie militaire permet de décrypter les priorités opérationnelles dans les conflits armés. D'autre part parce que les modalités des conflits évoluent : à la classique guerre conventionnelle se surimposent de nouvelles conflictualités asymétriques dans lesquelles les acteurs militaires non étatiques (milices, groupes terroristes...) déstabilisent des États en mettant en œuvre de nouvelles territorialités, s'appuyant par exemple sur des zones grises ou sur le cyberspace (travaux de D. Dory, R. Baudouï, F. Douzet, etc.).

Le rôle des acteurs non-étatiques démontre que les politiques de puissance ne sont pas l'apanage des seuls États. En effet, les entreprises privées - et notamment certaines firmes transnationales - sont amenées à jouer un rôle essentiel dans les mutations (géo)politiques du monde. Certains secteurs économiques pèsent plus que d'autres dans ces recompositions à l'œuvre, à l'image de la finance internationale qui impose, par l'ampleur de ses logiques propres, de nouvelles dynamiques spatiales, de nouveaux rapports de force aux acteurs politiques et induit même une nouvelle phase dans le processus de mondialisation à partir des années 1980. Au-delà de leur stratégie de conquête des marchés basée sur des logiques d'intelligence territoriale, certaines firmes transnationales peuvent être des relais directs de la puissance des États et participer pleinement à la construction de sphères d'influence des puissances dominantes, comme dans le cadre de la « Chinafrique » (Ph. Hugon, etc.) ou dans le domaine de l'information, de la communication et du numérique dominé par les GAFAM et autres BATX (J. Nocetti, A. Cattaruzza). Cette réflexion sur la place des acteurs économiques - et plus généralement de l'économie - dans les questions politiques et géopolitiques est abordée par la géoéconomie (E. Luttwak, P. Lorot).

- **Des politiques publiques à l'interface de champs d'action multiples**

L'action politique s'incarne dans des politiques publiques touchant une grande diversité de domaines : aménagement et urbanisme, politiques sociales, économiques, migratoires, etc. Chacune d'elles s'inscrit dans des schémas de pensée et des cadres d'action liés à des postures idéologiques fondées sur une perspective d'intégration ou de différenciation, voire de sélection, sur des idéaux d'égalité / d'équité ou de compétitivité / concurrences entre les territoires. La diversité des acteurs à l'œuvre implique des débats, des alliances, des oppositions, voire des situations de conflictualité plus ou moins marquées.

Pour prendre l'exemple des politiques économiques, celles-ci sont d'abord des politiques sectorielles de soutien à l'activité productive ou encore des politiques d'attractivité, mais elles jouent un rôle déterminant dans les évolutions des systèmes productifs, appréhendés dans la pluralité de leurs échelles spatiales et des intérêts et des logiques d'acteurs. À l'échelle mondiale, l'analyse des politiques économiques permet d'ouvrir sur des notions à bien différencier pour hiérarchiser les territoires et analyser leurs trajectoires : sous-développement, développement, émergence, restent des grilles d'analyse d'autant plus incontournables qu'elles sont traversées de politiques diverses, émanant de différents acteurs dans une perspective diachronique parfois fort évolutive à aborder selon une approche géoéconomique et avec un regard critique. L'étude de modèles économiques parfois cycliques (S. Velut) et territorialisés à une échelle macro-régionale (« modèles » asiatique, latino-américain...), l'analyse de la pluralité des stratégies de développement et d'émergence suivies par les États et leurs partenaires, la compréhension des mécanismes d'intégration commerciale mais aussi des logiques de projection à l'international des systèmes productifs nationaux et locaux (corridors transnationaux d'Asie du Sud-Est, par exemple) permettent de démontrer la dimension profondément territoriale des recompositions géoéconomiques. Le processus de mondialisation sélectionne, hiérarchise les territoires selon une double dynamique de « *surintégration* » et de « *surexclusion* » (L. Carroué) et évolue (démondialisation, asiatification, etc.) au gré des options politiques privilégiées par certains acteurs, notamment les grandes puissances.

Ces politiques sectorielles s'inscrivent dans une quête de compétitivité qui est un objectif politique en soi et qui suppose la définition et l'application de stratégies actorielles et territoriales efficaces, même si la compétitivité peut être idéologiquement instrumentalisée (G. Ardinat). Pilotées par les États, mues par des acteurs privés et politiques locaux, intégrant des acteurs nationaux et internationaux (investisseurs étrangers), elles s'inscrivent dans une dimension multiscalaire : des angles morts sortent de leur marginalisation économique (« roses d'Afrique, roses du monde », L. Benoît *et al.*), des lieux jadis dynamiques s'effondrent et/ou se réinventent (comme les *shrinking cities* étudiées entre autres par S. Fol ou encore les ghettos dans les villes états-uniennes), de nouvelles centralités apparaissent en valorisant des avantages comparatifs pluriels (comme Tanger Med à proximité du détroit de Gibraltar, N. Mareï).

Le rapport entre les politiques et la ville est aussi au cœur de la question des géographies du politique. La ville et la fabrique urbaine constituent ainsi des objets essentiels dans l'approche politique de l'espace, constituant de véritables laboratoires d'expériences à travers les pouvoirs, souvent anciens, qui y sont concentrés, et ceux, plus récents qui s'y développent. Alors que l'acteur étatique peut afficher des objectifs de mixité sociale en jouant par exemple sur le levier de l'habitat social, certaines stratégies municipales, couplées à des jeux d'acteurs privés (promoteurs, commerçants, etc.) n'entravent guère les processus de ségrégation, de développement de l'habitat informel, de gentrification rapide de certains quartiers jusque-là populaires (travaux d'A. Clerval, M. Chabrol, A. Fleury, M. Giroud, etc.). Parallèlement, les quartiers historiquement bourgeois ou nouvellement construits dans des logiques de ségrégation choisie le restent par de subtiles tactiques normatives garantissant l'entre-soi (travaux de R. Le Goix, F. Madoré, G. Billard, G. Capron sur les communautés fermées, des sociologues M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot, etc.). Ces dynamiques urbaines suscitent des questionnements sociétaux et politiques majeurs.

Les politiques migratoires intéressent également la question au programme. Désormais largement abordées de façon interdisciplinaire, elles posent spécifiquement en géographie la question de la production de l'espace et des flux (recompositions des champs migratoires mais aussi géographie des centres de détention), interrogent le rôle des États et soulèvent des questions éthiques de discrimination, ainsi que de justice sociale et spatiale (réseau *Migreurop*).

- **Le politique et la justice spatiale**

Ainsi, le politique renvoie à la gestion des sociétés, impliquant en cela de s'intéresser aux enjeux sociaux du politique. Dans cette perspective, les recherches en géographie s'inscrivent depuis une quinzaine d'années dans des approches renouvelées, notamment dans le registre de la justice spatiale.

Par exemple, la question des minorités (qu'elles soient de genre, de sexe, de race, de classe, d'âge, etc.) a une dimension profondément politique, qui s'incarne dans une grande diversité de formes d'actions, notamment dans des processus de résistance, de manifestations, d'occupations d'espaces, de répressions à différentes échelles spatiales (espaces publics, quartiers, villes, régions, etc.). Dans le même ordre d'idée, le militantisme, le syndicalisme, les actions collectives (grèves, manifestations, etc.) l'activisme environnemental ou climatique ou encore certaines actions individuelles (consommation engagée, etc.) relèvent d'enjeux à la fois sociaux, spatiaux et politiques. Dans ce cadre, les géographies sociale, culturelle, environnementale, féministe ou encore critique peuvent être mobilisées pour appréhender le rapport à l'espace des individus ou groupes sociaux concernés, les jeux d'acteurs et les stratégies mises en œuvre pour tenter de proposer d'autres formes de régulation sociale, voire d'autres modèles sociétaux, ou tout au moins de dénoncer les injustices à l'œuvre (C. Hancock, M. Blidon, L. Beauquitte, V. Veschambre, F. Ripoll, etc.). Ces approches critiques abordent le politique sous l'angle d'une géographie plus radicale qui remet en cause le système libéral contemporain.

Les approches en termes de justice sociale et spatiale (B. Bret, Ph. Gervais-Lambony, etc.) permettent d'entrer dans la géographie des inégalités – selon une démarche pouvant être intersectionnelle. Maints travaux de géographes soulignent la pluralité des réponses politiques aux situations d'injustices (sanitaires, alimentaires, énergétiques...). Aux actions étatiques se surimposent (ou priment parfois) les décisions des collectivités locales stimulées par les logiques politiques de différenciation territoriale (discrimination positive) et de décentralisation politique. Mais en cas de défaillance ou de retrait volontaire des pouvoirs publics, le relais est pris par les acteurs communautaires et / ou associatifs, par exemple dans le cas de l'agriculture périurbaine dans la *Mégalopolis* américaine (F. Paddeu, S. Baffico, etc.), de l'habitat participatif ou encore de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre de ce que certains chercheurs désignent comme des « politiques alternatives » (ou « alterpolitiques », M. Rousseau et V. Béal).

- Des géographies engagées

L'étude des « Géographies du politique » pose également la question du rapport du géographe à l'action. Par sa capacité d'expertise territoriale, le géographe peut devenir un acteur politique direct ou indirect : le courant de la géographie appliquée (« *recherches géographiques orientées en vue d'applications pratiques* » selon A. Bailly, 1998) milita en ce sens (M. Phlipponneau), provoquant des querelles avec les tenants de la géographie « active » (P. George), qui s'en rapprochera finalement en visant au diagnostic et à la proposition de remèdes. La question du rôle et de la place du géographe dans la prise de décision politique est loin d'être secondaire et ce, à différents niveaux.

Réfléchir au statut d'expert des géographes permet de souligner leur capacité à peser dans certaines prises de décision en termes d'aménagement des territoires (par exemple, en France, les recherches suscitées par le PUCA), leur présence dans des institutions publiques consultatives (*France Stratégies*, *Haut Conseil pour le climat*, GIEC) ou leur exposition médiatique. Avec un regard rétrospectif, M. Foucher (2021) distingue dans sa propre carrière de géographe-diplomate « *le géographe au cœur de l'État* » puis celui « *aux côtés de l'État* ». Autant de pratiques permettant d'en finir avec la vision d'une géographie rebutante et déconnectée des enjeux politiques contemporains.

En outre, la montée d'une exigence de justice spatiale est à relier avec un changement dans la manière de produire de la connaissance et dans un rapprochement des liens entre chercheurs et militants ou activistes. La dynamique épistémique se politise et des géographes engagés analysent et dénoncent le caractère discriminatoire, inégalitaire, voire xénophobe, de certaines politiques. La dimension éthique des réflexions est donc à souligner.

L'idée d'engagement peut constituer une clef de lecture intéressante pour appréhender les jeux d'acteurs dans toute leur diversité : de l'engagement dans un parti politique à l'engagement citoyen, en passant par celui des géographes, les acteurs du politique sont loin de se cantonner à la figure étatique. Le politique transparait ainsi à travers une grande diversité de formes d'actions, au-delà de celles des acteurs publics. Ces formes d'action et la (dé)politisation des sociétés ont pu être transformées ces dernières années par les situations de crises (économique, sanitaire, sociale...) mondialisées, contribuant à recomposer largement le jeu politique.

Les géographies du politique dans les programmes de géographie au collège et au lycée

La question « Géographies du politique » renvoie à des champs heuristiques qui sont intégrés dans les programmes de géographie de l'enseignement secondaire et les dernières réformes des programmes ont renforcé la thématique politique et géopolitique dans l'enseignement de la géographie comme le souligne la mise

en place de la spécialité HGGSP (Histoire-Géographie, Géopolitique, Sciences politiques) en Première et en Terminale.

Au collège, plusieurs intitulés permettent d'opérer une mise en application en s'appuyant, le cas échéant, sur l'espace vécu des élèves. En classe de Troisième par exemple, l'étude des inégalités socio-spatiales au sein du territoire français permet d'interroger les enjeux politiques d'égalité territoriale mis en œuvre de l'échelle nationale aux échelles régionale et locale, comme dans le cadre du sous-thème « *Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes les échelles* ». Le programme invite à faire réfléchir les élèves sur certains télescopes dans la conception même de l'action publique territoriale, dans une optique de « *compétitivité des territoires, qui se heurte souvent au principe d'équité et de réduction des inégalités* ».

Au lycée, le programme de Terminale générale part du constat que « *le monde dans lequel nous vivons a connu et connaît des bouleversements démographiques, économiques, environnementaux et politiques considérables* ». L'étude des « *territoires dans la mondialisation* », et notamment le thème « *Mers et Océans* », permet d'envisager l'opposition historique entre deux visions maritimes contradictoires (*Mare Liberum* et *Mare Clausum*), et les revendications territoriales des États dans une course à l'exploitation des ressources. Politiques de puissance, stratégies territoriales d'intégration régionale, logiques d'aménagement par les réseaux sont autant de thèmes à forte composante politique, à appréhender à travers des études de cas variées (Russie ; Caraïbe et Antilles ; Amérique latine).

En Première et en Terminale, les enseignements de spécialité en « Histoire-Géographie, Géopolitique, Sciences politiques », participent d'une approche pluridisciplinaire et transversale qui interroge plus encore le rapport entre géographie et politique, en lien avec l'approche historique. L'enseignement de cette spécialité ouvre, en Première, sur « *les clefs de compréhension du monde contemporain* », à travers l'étude d'un régime politique (la démocratie), l'analyse des puissances internationales ou encore les divisions politiques du monde que constituent les frontières.

En Terminale, des thématiques telles que « *Faire la guerre, faire la paix* » ou celle des enjeux géopolitiques liés au patrimoine, permettent également d'interroger le politique dans toute sa profondeur territoriale, en lien avec l'analyse des logiques et des pratiques des acteurs politiques pour comprendre la complexité des faits géographiques.

En cela, la question « Géographies du politique » permet d'approfondir des savoirs et des démarches que les futurs professeurs mettront au service de leurs enseignements à venir, tout en accompagnant également les élèves dans leur éducation à la citoyenneté.

- Environnements : approches géographiques (question nouvelle)

Aborder la question des environnements en géographie constitue une démarche utile compte tenu des enjeux politiques et d'aménagement, mais aussi de l'intérêt que revêt cette question tant du point de vue disciplinaire que scolaire.

Les environnements en géographie : questions épistémologiques

Une première dimension de cette question est, à l'évidence, épistémologique : si le programme de l'agrégation externe de géographie concernant la nature (2018 à 2021) avait pour ambition centrale d'interroger la dimension construite des représentations touchant aux réalités biophysiques, évoquer les environnements invite à une lecture bien plus large, notamment dans un cadre disciplinaire en forte évolution.

Absent des dictionnaires de géographie des années 1970, l'environnement est devenu, en l'espace d'une quarantaine d'années, une notion majeure pour les géographes² qui l'utilisent en première instance, pour dire l'interaction entre réalités biophysiques et sociétés. Elle est pourtant restée très discrète dans les programmes des concours de l'enseignement depuis trente ans. Notion « *convenable* » (Lespez, Dufour, 2020) en ce qu'elle permet de saisir d'emblée les liens unissant les composantes humaines et non humaines d'un système terre, elle peut revêtir des sens et des approches différenciées, tantôt issues d'une géographie plus naturaliste, tantôt relevant d'une approche plus sociale et culturelle de la géographie. À cet égard, le recours au pluriel dans l'intitulé de la question est nécessaire : la notion devra être connue et comprise dans ses multiples approches, et dans leurs apports différenciés à la discipline géographique. Derrière le terme d'environnement se déploient en effet des démarches géographiques différentes : d'un côté, celles d'une géographie physique ayant désormais pleinement intégré les facteurs et enjeux sociétaux – que l'on pense à la géoarchéologie, à la biogéographie, ou encore à la climatologie contemporaines, pour ne citer qu'elles ; de l'autre, une géographie s'inscrivant plus explicitement dans le champ des sciences sociales, et abordant les réalités biophysiques par les regards et actions que les sociétés portent sur elles. En ce sens, il conviendra d'interroger la place de l'environnement dans l'évolution plus générale de la discipline géographique.

Si les environnements en géographie sont multiples par les approches de recherche, ils s'avèrent également variés par les notions qui leur ont été associées. À cet égard, les programmes scolaires de collège et lycée sont éclairants en ce qu'ils mobilisent prioritairement tantôt la notion de développement durable, tantôt celle de transition³. Il sera indispensable que les candidats saisissent combien l'une et l'autre interrogent de manière différente celle d'environnement, et quels sont les enjeux conceptuels et pédagogiques d'une telle coprésence au sein des programmes.

Enfin, toujours dans une perspective épistémologique, il conviendra d'interroger la dimension proprement géographique des environnements. L'étymologie du mot renvoie à ce qui entoure, établissant une forme de proximité sous-jacente à la notion même d'environnement ; défini dans l'action publique comme « *le cadre, le milieu et les conditions de vie des sociétés* » (Veyret, 2008), l'environnement n'est pas sans ambiguïté géographique. Ambiguïté de délimitation tout d'abord, la notion ne permettant guère l'établissement de critères géographiques simples pour en circonscrire les limites. Tension scalaire ensuite, entre des environnements d'autant mieux représentés dans le champ politique qu'ils sont appréhendés à une échelle locale, et la montée de travaux multiples sur le caractère planétaire des enjeux environnementaux. Là encore, la maîtrise de ces différentes échelles d'appréhension des environnements, de leurs enjeux spécifiques et de leurs articulations permettra de construire des questionnements à explorer au fil de la préparation.

Les environnements en contexte anthropocène

La publication de ce programme intervient dans le contexte très particulier de l'inscription de la planète dans l'ère anthropocène. Le terme, s'il demeure objet de discussions notamment quant à ses possibles délimitations

² En atteste la publication récente de plusieurs manuels sur la question : De Belizal É., Fourault-Cauët V., Germaine M.-A., Temple-Boyer E., 2017, *Géographie de l'environnement*, Colin, coll. « Portail », 278 p. ; Arnould P. et Simon L., dir., 2018, *Géographie des environnements*, Belin, coll. « Major », 268 p. ; Dufour S., Lespez L., 2020, *Géographie de l'environnement. La nature au temps de l'anthropocène*, Colin, coll. « U », 288 p.

³ Beucher S., mars 2021, *Les transitions*, CNRS éditions, *Documentation photographique* n°8139, 64 p. On pourra également se référer à la synthèse réalisée par A. Gonin (2021) sur le site *Géoconfluences*, faisant suite aux premières analyses proposées par L. Coudroy de Lille et al. (2017).

temporelles, est en revanche aujourd'hui plus consensuel par le constat qu'il dresse. Les sociétés humaines sont aujourd'hui devenues le facteur majeur de modification de la planète, ce dont rend compte la géologie mais aussi les données produites sur le fonctionnement des éco-socio-systèmes. Parler d'Anthropocène permet de mettre en évidence le caractère irréversible de l'empreinte des sociétés humaines sur les réalités biophysiques. Cette réflexion doit comprendre le contexte de changements globaux, en prenant bien en compte les évolutions sociétales (mondialisation, redéfinition des rapports Sud/Nord, entre les Sud, etc.), ainsi que la diversité des risques et des formes de vulnérabilités, illustrant les interactions complexes entre les sociétés et leurs environnements.

Interroger les environnements en géographie dans ce contexte débouche sur de multiples pistes : ainsi, la mesure de l'action des sociétés sur leurs environnements devra être analysée de manière détaillée. Il conviendra d'explorer les méthodes choisies pour rendre compte de ces changements majeurs qui affectent les écosystèmes, et d'analyser les difficultés rencontrées pour attester de réalités souvent qualifiées d'hybrides. Si le recours à des approches éprouvées de longue date par la géographie, comme l'analyse de l'évolution paysagère, ou la mesure sur le temps long de l'évolution d'indicateurs tels que les températures, les précipitations, l'usage du sol, est possible, la question de nouvelles méthodologies permettant de saisir au plus près les interactions entre réalités biophysiques et sociétés humaines devra être posée.

Au-delà des méthodes, ce sont bien les mutations environnementales induites par l'action des sociétés elles-mêmes qu'il conviendra d'interroger. Les datations possibles de l'Anthropocène sont multiples, mais plusieurs d'entre elles proposent des bornages temporels associés au développement de modes de production aux impacts environnementaux majeurs : défrichements agricoles, développement industriel, voire croissance d'une économie tertiaire aux impacts environnementaux souvent sous-estimés. Cette analyse pourra reposer tant sur des travaux naturalistes qui décrivent et analysent l'évolution des réalités biophysiques sous l'action des sociétés, que sur des recherches davantage inscrites en géographie sociale et économique, qui dépeignent l'évolution des systèmes productifs et leurs conséquences en matière environnementale. Ces mutations de l'environnement peuvent être causées par la somme d'actions individuelles de faible ampleur mais aussi par le développement d'infrastructures aux effets particulièrement lourds, d'ailleurs considérées comme des indicateurs de la « *grande accélération* » évoquée par le chimiste Will Steffen (2007) : grands barrages, réseaux routiers et ferroviaires, mines et activités extractives diverses, notamment dans leurs développements contemporains (exploitation des sables bitumineux ou des gaz de schiste, par exemple), accélération des mobilités et développement du transport aérien. Ce constat gagnera à être articulé avec la place accordée à l'environnement – voire son instrumentalisation - dans les discours de nombreux acteurs politiques et économiques pour soutenir leur activité (labellisation touristique, de produits agricoles ou forestiers, etc.).

Les conséquences géographiques plus indirectes des mutations successives des systèmes productifs devront également être maîtrisées par les candidats : ainsi la métropolisation et la littoralisation constituent-elles des dynamiques majeures des deux derniers siècles, dont l'impact sur l'ensemble des composantes locales des écosystèmes est connu : imperméabilisation des sols, modification des rythmes quotidiens et saisonniers des écosystèmes, perturbation de la faune et de la flore présentes, évolution du trait de côte, pour ne citer qu'elles. De manière plus générale, le changement global constituera également un point d'attention fort de la question au programme, l'origine anthropique des évolutions climatiques récentes étant bien documentée. Il ne s'agira en aucune manière d'exiger des connaissances climatiques abouties des candidats, mais une connaissance sommaire des travaux du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) et des mécanismes en jeu sera attendue – tout comme, nous y reviendrons, celle des mécanismes d'adaptation à ces changements environnementaux majeurs.

Une attention particulière sera portée aux espaces au sein desquels l'empreinte de l'action des sociétés sur les environnements est la plus manifeste, qu'elle soit la conséquence directe d'une exploitation locale, ou qu'elle affecte des espaces jugés emblématiques d'une nature idéalisée. Ces deux situations ne sont d'ailleurs pas incompatibles, comme en témoignent les images fortement médiatisées des forêts tropicales sujettes aux défrichements à visée agricole, ou les alertes tout aussi largement relayées dans la presse internationale concernant les espaces polaires, ou encore les océans subissant l'apparition de « continents de plastique ». Une attention particulière sera portée aux environnements urbains, dont le caractère anthropocène est désormais bien documenté, qu'il s'agisse de l'évolution des sols, du développement d'une biodiversité spécifique, de rythmes saisonniers et diurnes profondément altérés, ou du retour en grâce de l'agriculture urbaine. Au passage, une analyse critique des différences de traitement observables dans les médias mais aussi au sein de la littérature scientifique entre les environnements et les lieux d'une planète pourtant totalement inscrite dans l'ère anthropocène sera attendue.

In fine, si l'analyse de dynamiques globales a caractérisé une partie des sciences de l'environnement dans les dernières décennies, notamment autour du changement climatique et de l'Anthropocène, c'est bien en géographes que les candidats seront amenés à aborder ces thématiques. Autrement dit, il s'agira non seulement de saisir en quoi les problématiques environnementales s'inscrivent aujourd'hui à une échelle mondiale, mais aussi, voire surtout, de mesurer les manifestations de ces phénomènes à grande échelle.

Les environnements, enjeux sociaux, culturels et politiques

Au-delà du double diagnostic évoqué plus haut – constat des mutations environnementales majeures observables à la surface du globe, mais aussi mutation du regard scientifique et sociétal sur la nature des liens entre sociétés et réalités biophysiques –, la question au programme invite à considérer les environnements en tant qu'enjeux politiques spatialisés.

Documentées de plus en plus par les travaux scientifiques d'origine disciplinaire diverse, les mutations environnementales s'inscrivent de manière croissante dans le débat public, notamment dans le cadre des politiques dites de développement durable et de transition, dont la diffusion dans le cadre scolaire n'est pas le moindre des défis. Ces deux démarches, aujourd'hui amenées à cohabiter, ne sont pas identiques : les politiques dites de développement durable, initiées dans le courant des années 1990, abordent l'environnement en regard de deux autres exigences majeures, l'économie et le social. Les politiques dites de transition, plus récentes, s'entendent comme des politiques de changement progressif d'un système, quand bien même il constituerait une évolution majeure. L'environnement n'y est pas explicitement évoqué, et pourtant, la plupart des politiques de transition se voient accoler un adjectif pour signifier un objet et un objectif environnemental : transition énergétique, transition écologique notamment. Là encore, ce pan du programme devra être abordé par le prisme de la géographie, c'est-à-dire en privilégiant les questionnements spatiaux et paysagers induits par ces politiques.

En outre, la question invite à s'interroger sur la capacité des acteurs à prendre en charge ces mutations des environnements et les conséquences des actions humaines sur ces environnements, notamment en termes de gestion des risques. Les politiques environnementales sont au cœur de tensions géo-économiques et/ou géopolitiques, elles posent également la question de la gouvernance et de l'inégalité des territoires face à la gestion de ces enjeux (capacité technique, technologique, financière, etc.). Les impacts sur les environnements soulèvent parfois des enjeux sociaux et culturels auxquels les sociétés peinent à répondre par le biais de politiques publiques.

Quand des réponses émergent, la pluralité des environnements invite à interroger la pertinence des échelles d'action politique au sens large et la possibilité d'une politique globale sur les sujets environnementaux. Les objectifs de développement durable de Rio (1992) ont souvent été assortis d'une injonction au « Penser global, agir local » : quels sont les ressorts et limites de cette articulation ? En outre, les politiques environnementales, qu'elles soient abordées par le prisme du développement durable ou de la transition ont permis l'émergence de modèles successifs, parfois concurrents : modèles de ville durable, modèles de transition énergétique par exemple. La reproductibilité de ces modèles, leur circulation entre divers espaces, et plus largement la diffusion de cadres théoriques conçus dans les Nord – le développement durable en étant un exemple – devront être interrogées. Cette question est d'autant plus cruciale que l'environnement est devenu au fil des décennies un enjeu majeur de la scène internationale, que ce soit par le biais de grandes manifestations comme les COP (conférence des parties, qui se réunit tous les ans depuis 1995 sous l'égide des Nations Unies) ou les Sommets de la Terre, ou par l'inscription d'exigences environnementales croissantes dans le financement des politiques de développement *via* les bailleurs internationaux (Banque mondiale, FMI), ou des acteurs de la conservation (UNESCO, ONG environnementales). Les espaces protégés sont également emblématiques de ces tensions entre intérêt national voire international et enjeux locaux. Ainsi, la valorisation d'espèces et d'espaces apparaît largement conditionnée par les représentations occidentales, entraînant de fréquentes difficultés de mise en œuvre dans des territoires où les espaces protégés ne répondent guère aux images, pratiques et usages locaux. La question souligne la difficulté des politiques à trouver le juste équilibre entre mise en valeur des environnements par les sociétés et leur protection, et la mise en place d'une gouvernance qui doit prendre en compte l'intégralité des points de vue dans un jeu d'acteurs complexe et parfois asymétrique (montée des mouvements altermondialistes, rôle du lobbying, influence croissante des réseaux sociaux dans la diffusion de l'information, etc.).

Ces différentes politiques s'inscrivent dans des territoires préexistants : penser les environnements en géographie suppose donc d'analyser les implications spatiales des actions politiques qui y sont associées. Entre dépendance au sentier (particulièrement vive dans le cas des transitions énergétiques), prise en compte des

réseaux préexistants et de leur fonctionnement centralisé (que l'on songe par exemple aux travaux sur le métabolisme urbain et ses évolutions), et pratiques habitantes (qui saisissent les questions environnementales de manière très contrastée), les enjeux géographiques de ces politiques constituent un pan majeur de la question au programme. À cet égard, les difficultés de mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique apparaissent particulièrement révélatrices.

La place même accordée ou non à l'espace dans ces différentes politiques de l'environnement au sens large devra également être interrogée : le principe d'une protection de l'environnement par des formes spatiales comme les espaces protégés ou les trames vertes et bleues – formes particulières de corridors écologiques –, mérite en effet attention. L'évolution des discours scientifiques et des pratiques en la matière constitue un vrai enjeu pour la géographie, tout comme les conséquences concrètes de ces évolutions – tant sur les réalités biophysiques que sur les sociétés présentes sur ces territoires.

Le rapport au temps de ces politiques environnementales représente également un enjeu majeur de la question de programme proposée. Il s'agira d'une part de prendre la mesure des variations d'approches en matière de gestion des environnements au fil du temps (par exemple en matière forestière ou dans la prise en compte des enjeux environnementaux des zones humides), et d'autre part aussi d'interroger plus précisément le rapport au temps dont sont porteurs les politiques environnementales passées et présentes. Entre évocation d'un état de référence supposé – et présenté comme objectif de nombre de politiques –, et mise en avant plus récente de trajectoires différenciées, les conceptions de l'environnement et de la place qu'y jouent les sociétés diffèrent et méritent d'être questionnées. Entre tenants de la « restauration écologique » et partisans de la « renaturation », les approches divergent et se doivent d'être explicitées.

Enfin, il s'agira de mesurer autant que possible les conséquences sur les territoires de ces diverses politiques. Toute transition n'est-elle pas, *in fine*, territoriale, au sens où elle conduit à une évolution en profondeur des structures et rapports entre composantes sociales et biophysiques de l'espace habité ? Les conséquences sociales et économiques des politiques environnementales sont aussi objet de la géographie, et partie prenante du sujet à ce titre : dans quelle mesure la qualité des environnements, mais aussi les politiques environnementales contribuent-elles à des formes de ségrégation socio-spatiale (« points noirs » environnementaux *versus* espaces à haute qualité environnementale, privatisation et coût foncier de l'accès aux environnements de qualité, écoquartiers) ? Le jury attend des candidats une réflexion sur la justice environnementale, et plus largement une lecture politique de l'environnement, puisqu'il exprime également des rapports de forces.

Pour conclure, la question au programme entend mobiliser la variété des démarches et des échelles des géographes pour prendre la mesure de la contribution de la discipline à une interrogation majeure : comment penser (au mieux) les interactions entre sociétés humaines et réalités physiques d'une planète en partage.

Une question au cœur des programmes du secondaire

Au collège, le cycle 3 doit faire prendre conscience aux élèves de l'impératif d'un développement durable qui implique désormais de s'intéresser aux multiples transitions visant à protéger les environnements. En 6^{ème} en particulier, la notion « d'habiter » est au cœur du programme, notamment dans le cadre du thème 2 sur « *habiter les espaces de faibles densités* » qui interroge, entre autres, les enjeux de la biodiversité et les mutations environnementales liées aux pratiques productives dans les espaces ruraux.

Dans le cycle 4, il s'agit de sensibiliser les élèves à la vulnérabilité des espaces humains en insistant sur les capacités des sociétés à trouver les solutions permettant d'assurer un développement durable (au sens du mot anglais *sustainable*, dont il est la traduction) et équitable. Il s'agit d'une injonction à s'appuyer sur les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). En 5^{ème}, le thème 2 « *Des ressources limitées* (énergie, eau, alimentation) , à *gérer et à renouveler* » au regard de la pression démographique permettra aux candidats de faire le lien avec la question de programme, tout comme dans le thème 3 : « *L'environnement, du local au planétaire* ». Ce thème permet en effet d'aborder le développement durable et l'environnement. Dans ce cadre, sont abordées deux questions : le changement global climatique et ses principaux effets géographiques régionaux et prévenir et s'adapter aux risques (industriels, technologiques et sanitaires ou liés au changement climatique).

Au lycée, l'interaction entre environnements et transitions est au cœur du thème principal de la seconde « *Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition* » (48 heures y sont consacrées). Dans le programme de Seconde, la transition est présentée de la façon suivante : « *Cette notion de transition désigne une phase de changements majeurs, plutôt que le passage d'un état stable à un autre état stable. Elle se caractérise par des gradients, des seuils, et n'a rien de linéaire : elle peut déboucher sur une grande diversité* »

d'évolutions selon les contextes. Elle prolonge et enrichit la notion de développement durable, que les élèves ont étudiée au collège. La transition est une clé d'analyse des grands défis contemporains, à différentes échelles, plus qu'un objectif à atteindre. Elle permet d'analyser la pluralité des trajectoires de développement, tout en interrogeant la durabilité des processus étudiés ». La notion de transition est ainsi mobilisée pour rendre compte de ces grandes mutations. Entre autres, elle est déclinée à travers l'étude des évolutions environnementales. Les autres mutations à l'étude sont démographiques, économiques, technologiques et à travers l'étude des mobilités qui subissent les influences de ces évolutions.

Le thème 1, « *Sociétés et environnements : des équilibres fragiles* » met en relation la fragilité de l'environnement (ressources finies comme l'eau ou les sources d'énergie primaire notamment) ainsi que les enjeux liés à un approvisionnement durable en ressources. Le thème 2 intitulé « *Territoires, populations et développement : quels défis ?* » interroge la notion de transition tant d'un point de vue notionnel (transition démographique, transition économique) que d'un point de vue contextuel, en cherchant à différencier les territoires. Dans le thème 3 sur les « *mobilités généralisées* », la question spécifique sur la France (« *La France : mobilités, transports et enjeux d'aménagement* ») invite à observer la transition vers des mobilités plus respectueuses de l'environnement.

En classe de Première, « *les dynamiques d'un monde en recomposition* » (48 heures), les recompositions que connaît le monde contemporain sont abordées comme effets des multiples processus de transitions : recompositions urbaines (dans le thème 1 « *La métropolisation : un processus mondial différencié* »), mutations des espaces de la production dans le thème 2 et de celle des espaces ruraux abordés dans le thème 3. Or, chacune de ces dynamiques, à sa manière, questionne l'évolution des environnements dans lesquels elles s'inscrivent.

Dans le cadre du programme de Terminale, « *Les territoires dans la mondialisation : entre intégrations et rivalités* » (48 heures), il s'agit d'étudier les conséquences, sur les territoires, du processus de mondialisation. Les transitions, dans leurs rapports aux environnements sont moins explicitement mentionnées ; pour autant les liens restent bien présents au second plan. Par exemple, le thème 1 repose sur l'étude de la mise en valeur et de l'utilisation « *des mers et des océans* » et à une volonté d'appropriation, de valorisation, mais aussi de protection de cet environnement.

Enfin, dans le programme de spécialité « *Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques* » en terminale, l'environnement correspond au thème 5 « *L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire* », les objectifs affichés étant d'« *analyser l'évolution des rapports entre les sociétés et leurs milieux, et notamment les changements environnementaux non désirés qu'ils induisent* » et d'« *en comprendre les enjeux géopolitiques* ».

Géographie des territoires

- L'Amérique latine

L'Amérique latine désigne à la fois une entité géographique culturelle et un espace géopolitique. Cette dénomination, qui date du XIX^e siècle, regroupe des espaces traversés par des problématiques communes qui ne doivent pour autant pas conduire à minimiser les diversités de quelques vingt États appartenant à l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. De nombreux débats existent non seulement sur la réalité de l'unité de cet ensemble, mais aussi sur la dénomination « Amérique latine » elle-même qui a occulté l'héritage amérindien. Dans le cadre de cette question de programme, la délimitation retenue considère l'ensemble des territoires continentaux s'étendant du Rio Grande à la Terre de Feu, en excluant les Caraïbes. En effet, cette aire géographique déjà très vaste nécessite des candidats une appropriation considérable justifiant l'exclusion des problématiques insulaires spécifiques. Les profondes mutations à la fois (géo)politiques et sociales et le renouvellement des problématiques qu'elles soient économiques ou environnementales, saisies par les géographes spécialistes de ces territoires, permettent de proposer une approche scientifique ambitieuse et des opportunités pertinentes de transposition dans les programmes de géographie du secondaire.

Les langues parlées par la majeure partie des 620 millions d'habitants de cet ensemble régional immense, les religions dominantes, le droit ou encore la culture, confèrent, depuis l'Europe, une impression de familiarité dans les manières de penser et les modes d'habiter de l'Amérique latine, qui a pu être désignée comme un « Extrême Occident » (A. Rouquier). Cette apparente « proximité », trompeuse, demande à être abordée de façon critique. Les apports démographiques et culturels des peuples non-Européens (Peuples premiers, Afro-descendants, migrants asiatiques) ne sauraient être sous-estimés, jusque dans les formes contemporaines de métissages et de syncrétismes religieux : la « latinité » de cette Amérique est profondément hybride (E. Cunin et O. Hoffmann). Les géographes français ont profondément renouvelé l'approche de l'Amérique latine depuis 15 ans, en développant des analyses toujours plus décloisonnées et interdisciplinaires. Depuis le tome de la *Géographie Universelle* en 1991 sous la direction C. Bataillon, J.-P. Deler et H. Théry, de nombreux travaux sont venus enrichir les thèmes et objets abordés (V. Baby-Collin, G. Cortes, M. Droulers, V. Gouëset, S. Hardy, F.-M. Le Tourneau, L. Medina, E. Mesclier, J. Monnet, A. Musset, S. Velut, etc.), sans oublier les apports complémentaires et convergents des chercheurs des disciplines voisines (O. Compagnon, O. Dabène, etc.).

Les approches régionales ne sont plus calquées sur les ensembles naturels, comme l'Amérique andine (structurée au long des 7 100 kilomètres de la Cordillère), le bassin amazonien (6,5 millions de km²) et les boucliers brésilien et guyanais. On privilégiera des grilles de lecture géopolitique situant l'Amérique latine dans son rapport à l'Amérique du Nord (notamment États-Unis) et au Monde. Il conviendra de mettre l'accent sur les puissances régionales (Mexique, Brésil, Argentine notamment) et sur les dynamiques d'intégration et d'émergence.

L'Amérique latine entre unité et diversité

L'unité de cette aire culturelle repose essentiellement sur son histoire et son peuplement. La colonisation par les Espagnols et les Portugais depuis les littoraux, surimposée au peuplement amérindien, a organisé les territoires durant plus de trois siècles. Elle a laissé des facteurs d'unité, notamment les langues latines dominantes et les religions chrétiennes (principalement catholique), unité maintenue au cours de l'histoire postcoloniale. Tous les pays d'Amérique latine ont connu une décolonisation précoce dès le début du XIX^e siècle (1810-1830), à l'exception du Honduras britannique (actuel Belize) et des Guyanes. Mais ce fut, Brésil mis à part, au prix d'une grande fragmentation : le *Libertador*, Simon Bolivar, a vu se déliter ses rêves de fonder une République fédérale à l'échelle de l'Amérique du Sud (B. Bret *et al.*, 2009).

Sans entrer dans les détails de l'histoire politique chaotique de l'Amérique latine indépendante, les candidats devront en posséder quelques grands repères, notamment la difficile gestion des Républiques, renversées de multiples fois par des dictatures militaires, et la fragilité des démocraties qui restent un point commun, sur fond actuel de néopopulisme. Il en va de même concernant l'histoire de la relation aux États-Unis afin d'interroger l'inégale émancipation vis-à-vis de son influence, différenciée selon un gradient largement nord-sud.

Malgré une transition démocratique quasi-généralisée depuis les années 1980 et une pacification d'ensemble, l'Amérique latine reste marquée par des tensions politiques interétatiques et des crises internes politico-économiques brutales. Plusieurs États voisins maintiennent des différends qui enveniment le contexte régional.

Ces différends sont accentués par les crises politiques qui accompagnent des récessions économiques récurrentes dans les années 2010.

Dans ce contexte, la diversité des situations nationales est très marquée, avec des différences abyssales entre le géant brésilien et les petits États de l'Amérique centrale ; entre les pays émergents et les pays les plus pauvres comme la Bolivie et le Venezuela, ou encore l'Uruguay ou le Paraguay, « États tampons » entre les deux géants sud-américains. La diversité est aujourd'hui accentuée par des dynamiques culturelles à l'œuvre en Amérique latine, comme le métissage, ou l'affirmation des identités - telles que les identités indiennes des peuples autochtones. Les mutations religieuses, avec le recul du catholicisme et la montée en puissance des évangélistes (notamment le courant néo-pentecôtiste), sont révélatrices de l'influence des États-Unis. La divergence des trajectoires nationales peut ainsi aider à repenser la dialectique de l'unité et de la diversité de l'Amérique latine.

Paradoxes et recompositions sous l'effet de l'insertion dans la mondialisation

Le jury n'attend pas des candidats une connaissance précise de tous les territoires ou une suite de monographies nationales, mais la maîtrise des grandes problématiques et de leurs traductions spatiales. Les candidats aborderont les paradoxes de cette Amérique latine, révélés par les disparités et inégalités propres à cet ensemble, marqué par divers processus, dont l'insertion dans la mondialisation.

En l'absence de réformes agraires majeures (mis à part quelques exceptions comme au Mexique ou en Bolivie plus récemment) et en raison de la domination du latifundisme, l'Amérique latine est marquée par les conflits fonciers. Le potentiel agricole est immense, mais la sécurité alimentaire n'est pas encore garantie à tous les habitants. Les mutations des agricultures constituent une entrée majeure, notamment à travers le caractère dual entre petite paysannerie et complexe agro-industriel (M. Guibert, 2016), mais aussi l'ouverture des fronts agricoles qui transforment l'espace et aiguisent les conflits sociaux et environnementaux.

Les multiples processus liés à la métropolisation en cours dans l'ensemble de l'Amérique latine depuis des décennies constituent une autre problématique fondamentale. Ces processus sont en lien avec une urbanisation précoce par rapport aux autres pays des Suds (travaux de M. Santos). Les villes latino-américaines sont également souvent présentées comme des « laboratoires urbains », objets de politiques innovantes. Les indicateurs sociaux révèlent d'immenses inégalités internes à l'échelle de l'Amérique latine, des États qui la composent, de leurs régions et des quartiers de leurs villes, qui amènent à qualifier souvent l'Amérique latine de continent des extrêmes. L'émergence des classes moyennes a contribué à une diversification des espaces urbains, dans un contexte d'accentuation des écarts de niveau de vie entre quartiers aisés et « irréguliers ».

L'insertion complète de l'Amérique latine dans la mondialisation des échanges compte parmi les enjeux majeurs du XXI^e siècle, par exemple à travers le développement et le contrôle de la maritimisation. On s'attachera aux points et espaces de connexions au monde, aux frontières, ainsi qu'aux logiques de métropolisation et de littoralisation. Le rôle majeur du canal de Panama élargi, mais également celui de ports modernisés pour pouvoir accueillir des navires post-panamax, en façades Atlantique (Brésil, Argentine) ou Pacifique, *a fortiori* quand ils sont articulés à des zones franches (comme Iquique au Chili), traduisent bien ces dynamiques d'insertion dans la mondialisation. Une approche par les réseaux prend de plus en plus de sens pour analyser l'incomplète intégration des espaces latino-américains et les mutations en cours comme les dynamiques de création de corridors transcontinentaux. Ces derniers sont projetés du nord au sud de l'Amérique latine dans les cadres du Projet Mésoamérique ou de l'*Initiative d'Intégration de l'Infrastructure de la région sud-américaine* (IIRSA) et demeurent très controversés en tant qu'expression d'un capitalisme néo-libéral extractif-exportateur. Les liens avec l'Asie, notamment avec la Chine, dessinent des espaces de coopération autour du Pacifique et redirigent les échanges. De même, l'évolution des rapports de l'Amérique latine avec l'Union européenne peut être interrogée (diversification des partenariats notamment commerciaux, proximité culturelle, flux migratoires...).

Les migrations internationales en Amérique latine ont connu de fortes recompositions. Elles sont l'expression des dynamiques de la mondialisation, des crises politiques et économiques, de l'aggravation des violences (L. Faret, 2020), ou encore de la fermeture des frontières états-uniennes. Certains pays deviennent des espaces d'accueil pour des migrations intra-régionales, comme le Brésil (avec les pays limitrophes), le Chili (avec l'immigration haïtienne) ou le Costa Rica (avec l'immigration nicaraguayenne), tandis que des pays traditionnellement d'émigration deviennent des pays de transit ou d'installation, comme le Mexique (retour des Mexicains des États-Unis ou arrivée de migrants centraméricains parfois pris dans des logiques de sédentarisation progressive). D'autres recompositions s'opèrent, par exemple liées à la crise au Venezuela, devenu pays d'exode massif.

Si la mondialisation offre à l'Amérique latine des possibilités d'accès à de plus grands marchés, à des capitaux et des technologies provenant du monde entier, elle accentue l'hétérogénéité des trajectoires économiques

internes. Face aux risques d'accélération des inégalités et des dynamiques de fragmentation, un enjeu majeur est de concilier modernisation et identités, fonctionnement de systèmes productifs et climat d'équité sociale et de durabilité environnementale.

Une Amérique latine en cours d'intégration, au défi des transitions

Les pays d'Amérique latine ont tenté à plusieurs reprises de faire front pour s'affirmer sur la scène internationale en termes économiques et politiques. Des intégrations sous-continentales et macro-régionales ont cherché à renforcer une diplomatie commune et à élargir les échanges commerciaux, en estompant les frontières. Cette « vague intégrationniste » (T. Porras Poncelaón, 2018) semble s'être inscrite durablement dans le paysage politique du continent (F. Taglioni et J.-M. Théodat, 2007 ; Ch. Girault, 2009), malgré les nombreux questionnements actuels que suscitent des intégrations qui semblent paralysées par des blocages multiples. Nombre d'associations ont vu le jour depuis la fin des années 1950 : ALALC, ALADI, MCCA, SICA, Pacte andin/CAN. Toutefois celles-ci restent en retrait face aux deux géantes que sont, d'une part, l'ALENA (fondée en 1994) et, d'autre part, le MERCOSUR/SUL (fondé en 1991). Dans cet ensemble d'États latino-américains, le rôle géopolitique principal revient au Brésil qui s'impose par son poids démographique, économique et politique, alors que l'Argentine continue à décliner.

Le foisonnement de ces associations est le miroir de l'immensité du sous-continent, des intérêts à la fois communs et divergents pour exister à son échelle, comme l'UNASUR en réaction aux initiatives états-uniennes, et pour prendre une place de choix dans les échanges commerciaux, cette fois à l'échelle mondiale. Elles se traduisent sur le plan spatial par la maîtrise et l'intégration progressive des territoires nationaux ainsi que l'intégration des périphéries (politiques des « frontières vivantes ») et l'émergence de zones transfrontalières, espaces d'échanges licites et illicites particulièrement dynamiques (Triple frontière par exemple). Toutefois, les politiques de sécurisation et de contrôle aux frontières liées à la montée en force des nationalismes viennent ces dernières années limiter les logiques d'intégration.

Depuis plus de trente ans, l'Amérique latine connaît de profonds changements globaux. La notion de transition, qu'elle soit urbaine, démographique ou environnementale est au cœur des enjeux des territoires et des sociétés latino-américaines. Ces dernières sont actuellement confrontées à des défis majeurs, telles que les dérives violentes, la corruption et les différents trafics illicites. Au début de la décennie 2020, l'ensemble latino-américain fait face à de nombreux défis concernant le climat, l'environnement et la santé, comme l'illustre la crise sanitaire de la Covid-19 au Brésil ou au Mexique. Il s'agit de s'interroger sur les limites économiques, sociales ou environnementales des choix de développement de l'Amérique latine et de mettre en perspective les modèles de développement et les dynamiques territoriales qui en résultent. Du modèle développementiste promu dans l'après-guerre, aux voies socialistes et aux politiques néolibérales actuelles, il sera nécessaire d'interroger la « valse des paradigmes » (J. Santiso, 2005) qui ont orienté les choix en matière de développement du sous-continent avec des voies qui lui sont propres et malgré des processus non linéaires. L'Amérique latine occupe ainsi une place à part dans les Suds qu'il conviendra d'interroger. L'importance des mobilisations et des conflits socio-environnementaux liés à la progression des activités extractives, mais aussi le déploiement des réseaux criminels transnationaux et le climat de violence politique et sociale plus général traduisent bien un développement fragile et inéquitable.

L'Amazonie constitue un exemple de ces défis, notamment relatifs à l'environnement planétaire, et fait figure de laboratoire des transitions. Cet immense ensemble géographique appartient à neuf États, même si le Brésil en occupe la plus grande partie (62 % de sa superficie). L'Amazonie concentre différents enjeux (environnementaux, économiques, politiques et géopolitiques) et témoigne d'actions contradictoires d'acteurs multiples. Elle est certes une forêt menacée par un déboisement massif mais aussi un espace économique d'avenir permettant d'envisager de tirer des « leçons d'Amazonie » pour des « politiques territoriales durables » (X. Arnauld de Sartre et V. Berdoulay, 2011).

L'Amérique latine, une présence constante dans les thématiques des programmes scolaires du collège et du lycée

Si l'Amérique latine n'est pas abordée comme un espace régional en tant que tel dans les programmes, elle se déploie à travers l'ensemble des thématiques géographiques et des notions qui sous-tendent les programmes d'enseignement (habiter, transition, espace de mutations, développement, inégalités...). Les candidats sont invités à repérer et à analyser les programmes sous l'angle des articulations entre l'espace régional de l'Amérique latine et les notions et problématiques qu'ils portent, notamment à travers les choix pertinents d'études de cas ou d'exemples menés à différentes échelles.

Au collège, l'Amérique latine et ses territoires constituent des études de cas et exemples pour traiter de nombreux thèmes, à commencer en 6^{ème} (« Habiter un espace de faible densité », « Habiter un littoral »), en 5^{ème} (questions de l'inégal développement, des ressources et de l'environnement avec la déforestation en Amazonie), ou encore en 4^{ème} avec l'urbanisation, les mobilités et la mondialisation.

Au lycée, l'Amérique latine peut être convoquée à travers les notions de transition, recomposition et mondialisation, qui structurent l'ensemble des programmes du tronc commun. En classe de seconde, des possibilités multiples d'étude sont offertes par un programme intitulé « Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition ». Qu'il s'agisse des thèmes 1 « Sociétés et environnements : des équilibres fragiles », 2 « Territoires, populations et développement : quels défis ? », ou 3 « Des mobilités généralisées », tous offrent de larges choix pour convoquer des espaces et des territoires d'Amérique latine. L'Amérique latine ou le Brésil se prêtent particulièrement à l'étude des processus de métropolisation et de littoralisation du thème 1 de la classe de première comme du thème 2 du programme de terminale « Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation ».

Enfin, dans le cadre de la spécialité HGGSP, on pourra s'appuyer sur des exemples pris en Amérique latine pour aborder, en classe de première, le thème 3 « Les frontières » et en classe de terminale, le thème 5 « L'environnement entre exploitation et protection comme enjeu planétaire ».

- **Populations, peuplement et territoires en France**

Depuis l'intégration, en 2009, d'une thématique-cible pour appréhender de manière approfondie l'étude de la France et de ses régions dans les programmes de géographie des concours du CAPES et de l'agrégation, les questions liées aux populations, au peuplement et aux territoires n'ont été abordées que comme éclairage complémentaire de problématiques spécifiques. Ces entrées n'ont elles-mêmes pas été abordées en propre depuis 1995-1996. Elles constituent cependant une clef de compréhension majeure des lignes de force et des mutations du territoire français appréhendé dans toute sa complexité.

Mobiliser la pluralité des approches de la géographie

Les notions de population, peuplement et territoire sont bien connues des géographes, et leur articulation constitue une entrée majeure aux analyses de la discipline : « *Les variations du peuplement dans l'espace et dans le temps, qu'il soit dense ou lâche, pérenne ou saisonnier, groupé ou dispersé, ancien ou récent, sont l'un des premiers indicateurs de la valeur géographique des régions et des territoires et ont été très tôt insérées dans le questionnement de la géographie* » (D. Pumain, *Hypergéographie*).

Une approche liminaire peut les envisager de façon simple : la population désigne un nombre d'individus dénombrable et mesurable quand le peuplement désigne les formes prises par la répartition de la population dans un espace donné. Cette configuration est également le résultat d'un processus, l'action d'occuper un territoire en le peuplant et en l'habitant. Au sens large, le territoire peut être défini comme une portion d'espace approprié par des acteurs, qu'il s'agisse d'un découpage administratif, de l'espace étatique mais aussi de tout espace socialisé, approprié par ses habitants.

L'intitulé du programme « Populations, peuplement et territoires en France » invite toutefois les candidats à élargir cette première approche : le pluriel implique de valoriser une étude de la population française dans toute sa diversité (démographique, sociale, culturelle, etc...), et la notion de peuplement est à valoriser dans sa dimension processuelle pour appréhender toutes les mutations qui la sous-tendent (mobilités, trajectoires de peuplement, politiques de peuplement, etc.) ainsi que leurs traductions spatiales (concentrations, polarisations, déprise, etc.). Il s'agira ainsi de rendre compte de la grande pluralité de facteurs expliquant l'inégale distribution des populations et la diversité des trames de peuplement. Mobilisée au pluriel, la notion de territoire invite à interroger non seulement les différents degrés et les formes d'appropriation de l'espace par les populations (en termes de pratiques et de représentations), mais aussi les différenciations territoriales et l'articulation des échelles de peuplement (du territoire français à celui du quartier ou du domicile, en passant par les régions, les bassins de vie ou encore les espaces vécus). Des réflexions sur les « vides » et les « pleins » relatifs des territoires à toutes les échelles nécessiteront d'être conduites par les candidats ; de ce point de vue, les contrastes entre les outre-mer et la métropole devront particulièrement être étudiés.

L'enjeu n'est donc pas de limiter le programme à une analyse démographique (géographie de la population française ou démo-géographie), mais bien de mobiliser la pluralité des approches de la discipline géographique

pour analyser populations, peuplement et territoires, à l'aune de composantes démographiques, sociales, culturelles, économiques, environnementales ou encore politiques.

Un thème renouvelé et d'actualité

Sur le plan épistémologique, les phases d'émergence et d'« *épanouissement de la géographie de la population* » en France (Noin, 1984) s'associaient surtout à l'analyse et à l'explication de la répartition des populations sur les territoires. Dans les années 1960, les travaux de Pierre George ont ensuite élargi les analyses en articulant l'étude des populations à celle des systèmes productifs.

À partir des années 1970-80, les travaux de recherche sur les populations et le peuplement se sont multipliés en lien avec un profond renouvellement des méthodes. Les dynamiques de peuplement, et notamment les mobilités, occupent dès lors une place croissante dans les analyses de la population par les géographes, en lien avec de nouveaux outils et de nouvelles approches : analyse spatiale, mesure statistique et cartographie de l'évolution des lieux de peuplement ou des mobilités, cartogramme ou anamorphose, cartes par isochrones, analyse des pratiques et des représentations des habitants, mobilisation de cartes mentales, enquêtes sociales, etc.

Depuis les années 1990, de nouveaux champs se sont encore affirmés dans l'étude des populations et des dynamiques de peuplement en géographie (Marois, 2010), en lien avec des enjeux sociétaux renouvelés (la question des femmes, du genre, du vieillissement, des migrations...), des enjeux environnementaux (les risques « naturels », technologiques ou sanitaires, les pressions sur les ressources, la valorisation des aménités environnementales dans les choix résidentiels...), des enjeux politiques également dans l'appréhension et la gestion des inégalités entre les populations (individus ou groupes sociaux). Ces questions sont désormais largement appréhendées en termes de vulnérabilité, de justice spatiale ou encore de diversité des modes d'habiter.

L'habiter implique un rapport aux lieux et aux territoires envisagé parfois sur un mode ontologique, les constructions territoriales par les pratiques et représentations des habitants contribuant à façonner des identités individuelles et collectives : « *[La] construction territoriale [...] re-configue à tout instant le monde de l'habitant et transforme peu ou prou ses territorialités, c'est-à-dire ses manières d'être, de faire, de penser, d'interpréter ce monde* » (Hoyaux, 2002). Ainsi, l'analyse territoriale ne doit pas être limitée à une approche fixiste et administrative, mais tenir compte de la complexité des territorialités des populations, et des dynamiques à l'œuvre, entre *déterritorialisations* (avec par exemple le poids des mobilités ou la diffusion du numérique et des réseaux de tous types) et *reterritorialisations* (avec par exemple la création, par des promoteurs et acteurs privés, de quartiers résidentiels fermés ou, dans le cadre de l'action publique, l'identification de quartiers prioritaires impulsée par la politique de la ville).

Dans le contexte social, économique, politique et sanitaire de ces dernières années, l'analyse des populations, du peuplement et des territoires en France prend un sens tout particulier, invitant les candidats à se pencher sur de multiples objets, et à s'appuyer sur des approches nuancées et différenciées. L'attractivité des métropoles reste importante mais se voit questionnée ; les espaces de faibles densités oscillent entre la déprise rurale et une attractivité retrouvée ; la dévitalisation des centres des villes petites ou moyennes interpelle les pouvoirs publics ; la pauvreté, comme la gentrification, urbaines ou rurales, deviennent plus visibles ; etc.

Les crises récentes ont souligné à quel point les lieux de vie des populations étaient révélateurs de profondes inégalités quant à l'accès aux services ou aux contraintes de mobilités, quant à la qualité de vie également. Les crises économiques et sanitaires redistribuent en partie ce peuplement, modifiant les hiérarchies entre résidences principales et secondaires, interrogeant les formes d'« *habiter polytopique* » (Stock, 2006). Les débats et polémiques issues des mondes médiatiques, politiques ou scientifiques ont fait émerger la nécessité de se détacher d'une vision binaire du territoire français et à se départir de toute forme de déterminisme géographique quant aux lieux de vie des populations, tout en reconnaissant également que les logiques d'implantation de ces populations puissent être choisies, mais aussi largement contraintes, comme le démontrent de nombreuses études sur le périurbain.

Les grands enjeux de la question de programme

C'est dans ce champ complexifié que doit se situer l'analyse des populations, peuplement et territoires en France, en mobilisant de multiples angles d'approche, en particulier et de façon non exhaustive :

- Étudier la diversité des populations en France, de leurs pratiques et de leurs représentations territoriales au regard des grands enjeux démographiques et sociétaux des dernières années : place des jeunes, des femmes, enjeux du vieillissement, du genre, des migrations, des inégalités, etc. ;
- Analyser les contrastes de peuplement dans la répartition des populations sur le territoire français en termes de densité, de concentration, de diffusion ou de hiérarchie des lieux de peuplement ;
- Rendre compte de la diversité des systèmes de peuplement sur le territoire, à différentes échelles - du territoire national (l'outre-mer constituant un éclairage très pertinent sur ce point) à l'échelle du quartier et même du domicile ;
- Interroger les lieux et territoires de vie des populations, les évolutions des pratiques et des représentations ainsi que leurs impacts sur les processus de peuplement et les territoires ;
- Appréhender les trajectoires complexes des habitants (individus et groupes sociaux), leurs mobilités (trajectoires résidentielles, migrations, mobilités quotidiennes...), leurs modes d'habiter ;
- Comprendre le rôle de l'aménagement des territoires au regard des politiques de peuplement (logement, rénovation urbaine, construction des écoquartiers, proximité des aménités environnementales, etc...) ou des enjeux d'égalité territoriale (quartiers prioritaires de la politique de la ville, enjeu du maintien des services publics et de proximité, etc...) ;
- Questionner également les enjeux politiques et géopolitiques du sujet, en termes de citoyenneté (géographie électorale, investissement associatif, mobilisations collectives...), de défense d'un cadre de vie (conflits environnementaux et d'usages), de sécurisation des lieux de vie des populations, voire de contrôle territorial (fermeture résidentielle, contrôle des flux frontaliers ou autres). Ces enjeux viennent rappeler l'apport de la géographie à la formation du citoyen et à la prise de conscience de ses possibilités d'action, préoccupations qui sont celles des programmes du secondaire.

Une articulation forte avec les programmes du secondaire

L'étude de la population et des dynamiques de peuplement en France est en effet présente dans ces programmes, au collège comme au lycée.

Au collège, ce thème est présent à deux niveaux. La notion « d'habiter » constitue le fil conducteur du programme de sixième (cycle 3), décliné dans des contextes territoriaux divers. L'entrée territoriale, par les pratiques et les représentations des habitants, est centrale, et se prête à des approches de prospective territoriale.

En troisième, l'étude des dynamiques territoriales de la France contemporaine accorde une place importante aux mutations à l'œuvre dans le peuplement de l'espace français, notamment les espaces urbains et les espaces de faibles densités, ainsi qu'aux questions d'aménagement, considérées comme une tentative de compenser les inégalités entre territoires, en termes de peuplement, d'équipement ou encore d'attractivité.

L'étude de la France est systématiquement présente à chaque niveau du lycée, en miroir des thématiques étudiées chaque année dans un cadre territorial plus large.

En seconde, le thème « La France : dynamiques démographiques, inégalités socio-économiques », aborde les enjeux des dynamiques démographiques contrastées et notamment le vieillissement. Le thème « La France : mobilités, transports et enjeux d'aménagement » englobe l'étude des trajectoires résidentielles tout comme celle des mobilités quotidiennes ou saisonnières pour analyser les dynamiques de peuplement du territoire français.

En première, l'étude de la métropolisation et de ses effets en France ou celle de la multifonctionnalité des espaces ruraux français permettent également d'appréhender la diversité des populations, des formes et des dynamiques de peuplement sur le territoire.

Enfin, en terminale, les thématiques relatives aux populations et au peuplement transparaissent à travers l'analyse multiscale de l'attractivité des territoires français et de la mobilité des populations. La question des territoires transfrontaliers permet d'interroger un type de territoire structuré par les mobilités. Le thème conclusif consacre la région du lycée comme cadre d'analyse des territoires de proximité.

Histoire médiévale et moderne

- La construction de l'État monarchique en France de 1380 à 1715

La question de la construction de l'État monarchique en France est classique, mais elle n'a cessé d'être renouvelée, en particulier par les travaux du groupe d'historiens réunis par Jean-Philippe Genet sur l'État moderne et par leur relecture récente. Selon ce collectif d'historiens, c'est l'existence d'une fiscalité publique et, surtout, de la capacité à la fonder sur le consentement de l'ensemble de la société politique, qui constitue le critère principal pour définir et identifier cet objet. S'y ajoute, indispensable et concomitant corollaire, le contrôle de la justice et de la force militaire. Si ce questionnement est à l'origine de la nouvelle question de l'agrégation externe de géographie, c'est l'expression d'État monarchique qui a été retenue, plutôt que celle d'État moderne. La seconde, sans nier sa grande valeur heuristique, pose en effet deux difficultés : celle de la périodisation et, surtout, celle d'une approche implicitement téléologique. Les deux notions sont proches, mais peuvent entrer en tension : si l'État monarchique fut l'un des possibles de l'État moderne, il put conserver des traits progressivement considérés comme archaïques ou comme dissonants (ainsi des privilèges, dont l'État monarchique, à l'époque moderne, favorisa la multiplication) à l'aune d'un idéaltype parfois trop étudié sous un angle excessivement théorique. À côté de structures étatiques de plus en plus solidement établies, une place demeure pour l'informel, la négociation, les interactions.

La prise en compte des acquis les plus récents de l'historiographie suppose de repenser la chronologie de ce phénomène, « l'affirmation progressive de l'État monarchique » (Jean-Louis Biget). En l'occurrence, la césure entre histoire médiévale et histoire moderne n'a guère de sens et introduit une rupture artificielle dans un processus qui, s'il n'est pas linéaire et ne doit pas induire une lecture déterministe, n'en commence pas moins au Moyen Âge, à une date qui demeure discutée, dès la fin du XII^e siècle (le règne de Philippe Auguste) voire encore plus tôt (la réforme grégorienne), si l'on suit les analyses de Jean-Philippe Genet sur la « genèse de l'État moderne ». Parmi de nombreux choix possibles, le règne de Charles VI (1380-1422) a paru pertinent après le temps de restauration qu'a constitué celui de son père, Charles V, dans la mesure où il ne s'agit pas tant d'interroger la modernité de l'État que la capacité du roi à faire accepter son autorité dans un cadre étatique en construction, qui cherche à s'affranchir des lourdes contraintes de la féodalité – en cela, la guerre et notamment le long conflit opposant la France à l'Angleterre, représente un élément de maturation essentiel. S'intensifie alors un processus de crises tous azimuts au terme duquel l'État monarchique se trouve paradoxalement renforcé : l'affirmation de la fidélité dynastique couplée à une véritable religion royale s'accompagne, grâce à la fin de la guerre civile et à la reconquête progressive du royaume par les Valois, d'un renforcement du pouvoir royal qui passe notamment par la création d'un impôt et d'une armée permanents. Ces difficultés n'ont pas empêché le développement des institutions étatiques, soigneusement défendues, en dépit des carences royales, par des officiers du roi devenus, à tous les échelons administratifs, « partie intégrante du corps du roi ». Si la sujétion a progressé, le gouvernement du royaume laisse encore la place à la requête et au dialogue entre le roi et ses sujets. Par ailleurs, la soumission des grands féodaux n'est pas encore venue et le pouvoir du roi reste concurrencé par des principautés qui ont eu tendance à se constituer pour certaines en États princiers.

Près de trois siècles plus tard, la mort de Louis XIV, si elle ne constitue pas une rupture, n'en est pas moins commode pour faire le point sur le processus de construction étatique. Il ne s'agit pas de considérer ce règne comme le point d'aboutissement d'un processus qui fut irrégulier et n'eut rien d'univoque. Cependant, un point est certain : le temps des « rois absolus » (Hervé Drévillon) fut essentiel dans la construction d'une structure étatique ayant développé son « pouvoir administratif » (Joël Cornette), cette évolution amenant Louis XIV, quelques jours avant sa mort, à la fameuse et très révélatrice confession que l'on sait (« Je m'en vais, mais l'État demeurera toujours »).

Le choix du temps long oblige à s'interroger sur la pérennité des concepts et des réalités : l'État monarchique ne désigne pas la même réalité en 1380 et en 1715. Passant de l'époque de la féodalité à celle de la « monarchie de papier », via les dures contestations des princes révoltés durant le cycle des guerres de religion, les formules de l'État varient, en France, depuis le règne de Charles VI jusqu'à celui de Louis XIV, même si nombre d'éléments constitutifs étaient déjà présents au début de la période considérée. Les conseils de gouvernement de Louis XIV sont très différents de l'ancien conseil du Roi et les intendants ne correspondent pas aux anciens baillis et sénéchaux du domaine. S'ajoute le fait que le royaume de France s'est considérablement agrandi entre la fin du XIV^e siècle et 1715. L'empan chronologique retenu permet d'étudier des phases d'accélération, mais également des périodes de crises, ces dernières constituant, en ce domaine comme dans d'autres, l'une des modalités du changement historique.

L'historiographie récente, qu'il s'agisse des travaux de Fanny Cosandey sur la reine de France ou de Sophie Vergnes sur les frondeuses, invite aussi à analyser le rôle des femmes et du genre dans la construction de l'État monarchique.

Cette question doit être étudiée à différentes échelles, qu'il conviendra d'articuler. La construction de l'État monarchique en France n'est pas un processus endogène : les interactions avec les autres types de construction politique doivent être prises en compte. L'horizon est européen, qu'il s'agisse des relations avec l'Angleterre lors de la Guerre de Cent Ans ou avec l'empire des Habsbourg sous le règne de Louis XIV. Il est également mondial, dès lors que la France étend son emprise au-delà de l'Atlantique.

En raison du rôle des villes – qui, outre qu'elles sont considérées par les rois comme un théâtre privilégié d'expression de leur pouvoir, concentrent les fruits de la croissance économique, fournissant simultanément le principal cadre des oppositions politiques, la (les) Fronde(s) jouant en la matière un rôle crucial.

La nouvelle question d'histoire médiévale et moderne fait écho à deux thèmes du programme du cycle 4, en classe de 5^e. Le thème 2 « Société, Église et pouvoir politique dans l'occident féodal (XI^e-XV^e siècles) », comporte une étude sur « l'affirmation de l'État monarchique dans le Royaume des Capétiens et des Valois », ainsi qu'une analyse de « l'émergence d'une nouvelle société urbaine ». La fin de la période médiévale est ainsi présentée comme celle de la construction des « bases d'un État moderne ». Quant au thème 3, il contient un sous-thème intitulé « Du Prince de la Renaissance au roi absolu (François I^{er}, Henri IV, Louis XIV) ». En classe de seconde, le premier chapitre du thème 3 porte précisément sur « l'affirmation de l'État dans le royaume de France ». Il vise notamment à « caractériser la monarchie française ». Parmi les axes à étudier figure celui du « développement de l'administration royale ». Un point de passage et d'ouverture est consacré à « l'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française ».

Histoire contemporaine

- L'Empire colonial français en Afrique : métropole et colonies, sociétés coloniales, de la conférence de Berlin (1884-1885) aux Accords d'Evian de 1962 (question nouvelle)

Cette question tient compte de la manière dont l'Afrique est présente à l'époque contemporaine dans les programmes scolaires d'enseignement d'histoire et de la spécialité HGGSP, programmes scolaires que les lauréats du concours mettront en œuvre. Par ailleurs, cette thématique permet aux géographes de mobiliser les concepts de la géographie (frontière et découpage frontalier, mise en valeur, territoire, etc.) ce qui constitue un point d'appui décisif pour les épreuves du concours, tant l'épreuve disciplinaire appliquée de l'écrit que la leçon de l'oral.

Plusieurs thématiques peuvent être développées autour de la question au programme : il s'agit, à propos d'un territoire déterminé et de ses habitants ainsi que d'exemples précis, de mobiliser des notions qui ont été travaillées par la riche historiographie de ces dernières décennies, et qui ont toutes été renouvelées par une perspective d'histoire globale et de croisement des regards, comme par celle de l'histoire connectée. Ces notions sont celles d'impérialisme colonial, de société coloniale et de décolonisation. Toutes ont leur portée et leurs limites.

Il s'agit aussi de raconter une histoire, avec ses moments clefs et ses grands repères. La conférence de Berlin de 1884-1885, qui ouvre sur l'impérialisme colonial français et son heurt avec d'autres (comme lors de l'incident de Fachoda), mais aussi sur un tableau de l'empire colonial français en Afrique avant 1914, de sa composition et de son organisation juridique, institutionnelle et spatiale (départements d'Algérie, Afrique Occidentale Française, Afrique Equatoriale Française, protectorats, gouvernement par décret, Code de l'indigénat...). La conférence de Berlin permet notamment d'aborder le tracé des frontières, leurs logiques et la production de territoires qui au moment des indépendances (près de 70 ans après) se revendiquent des États-nations. On interroge aussi les limites de la domination française, une domination qui reste fragile et contestée (lutte de Samory Touré contre la pénétration française en Afrique de l'Ouest, révoltes de Madagascar de 1895 à 1906). L'aspect évolutif de cette domination et de ses contestations est aussi à prendre en compte au long de la période, avec la guerre du Rif, ainsi que l'affirmation et l'organisation d'élites contestataires au sein des colonies à l'image du Néo-Destour en Tunisie, puis la formation de futurs dirigeants comme Léopold Sédar Senghor et Félix Houphouët-Boigny. Au-delà de ces moments, le sujet invite à sortir du face-à-face entre colonisés et colonisateurs pour comprendre le fonctionnement quotidien de la société coloniale et de ceux qui la composent,

dont les intermédiaires, les femmes et les chefs de village. Les candidats devront mettre l'accent sur les modalités de mise en valeur de l'Empire, les échanges économiques, sociaux et culturels entre les colonies et la métropole. On met ainsi en rapport le projet de l'assimilation, tel qu'il a été défini par Arthur Girault dans ses *Principes de la colonisation et de législation coloniale* avec la réalité coloniale, et ce jusqu'aux réformes tardives et limitées qui font suite à la conférence de Brazzaville de 1944, dans les années qui voient les massacres de Sétif (1945), de Madagascar (1947).

Les deux conflits mondiaux et l'implication des populations colonisées, voire du territoire africain durant la Seconde Guerre mondiale font surgir la partie africaine de l'Empire comme enjeu et ressource pour les belligérants. Des espoirs ou opportunités sont suscitées, alors même que l'existence des empires coloniaux est contestée par les deux puissances sorties renforcées du second conflit mondial.

Durant la Grande Guerre, le territoire africain est à la fois un enjeu et une ressource pour les belligérants alors qu'une partie des populations locales doit aller en Europe pour travailler dans les usines ou combattre sur le front. Ce rôle stratégique est amplifié lors de la Seconde Guerre mondiale, puisque la France libre accomplit ses premiers faits d'armes en Afrique en s'appuyant notamment sur des soldats recrutés en AEF. Le continent est aussi un terrain d'affrontement entre la France libre et le régime de Vichy. Des espoirs ou opportunités sont suscitées, alors même que l'existence des empires coloniaux est contestée par les deux puissances sorties renforcées du conflit.

La décolonisation de l'Afrique, entre règlements tunisien et marocain, guerre d'Algérie, décolonisation de l'Afrique subsaharienne, à la charnière des IV^e et V^e Républiques, est à inscrire dans la longue durée des rapports entre la métropole et ses colonies, de l'exposition coloniale de 1931 qui témoigne d'un intérêt de surface aux débats sur les conséquences économiques et géopolitiques de cette décolonisation. Mais la question de la place des nouveaux Etats décolonisés dans un monde marqué par la guerre froide et l'émergence du tiers-monde (conférences de Bandung (1955) et de Belgrade (1961)) est aussi centrale.

Enfin, la complexité de la société coloniale – des sociétés coloniales, qui se joue à la fois dans des questions d'identités, dans le fait que l'on se trouve ou pas dans une colonie de peuplement, dans des interactions multiples, des transferts culturels à la résistance ou à la réaffirmation culturelle, dans les rapports économiques au sein des territoires, doit être mise en relief tout autant durant la période coloniale qu'au moment des indépendances.

Dans les programmes du cycle 4, au collège, en 4^{ème}, le thème 2, « L'Europe et le monde au XIX^e siècle », comporte un axe « conquêtes et sociétés coloniales ». Il est indiqué « qu'on pourra observer les logiques de la colonisation à partir de l'exemple de l'Empire colonial français. L'élève découvrira le fonctionnement d'une société coloniale ». En 3^{ème}, dans le thème 2, « Le monde depuis 1945 », figure un axe « indépendance et construction de nouveaux Etats ». On précise que « l'effondrement rapide des empires coloniaux est un fait majeur du second XX^e siècle » et on recommande d'étudier les modalités d'accès à l'indépendance à partir d'un exemple au choix de l'enseignant.

En première technologique, la question obligatoire « La Troisième République : un régime, un empire colonial », comporte le sujet d'étude « Vivre à Alger au début du XX^e siècle » et aborde la notion de « société coloniale ». En terminale technologique, la question obligatoire « Le monde de 1945 à nos jours » met en avant la notion de décolonisation et « le processus de décolonisation et l'émergence du Tiers-Monde ».

En première générale, le thème 3, « La République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial » comprend un chapitre sur « Métropole et colonies » avec un « point de passage et d'ouverture » intitulé « 1898 – Fachoda, le choc des impérialismes » et un autre intitulé « 1887. Le code de l'indigénat algérien est généralisé à toutes les colonies françaises ». Le thème 4, « La Première Guerre mondiale », permet d'aborder dans son premier chapitre « l'implication des empires coloniaux britannique et français ».

En terminale générale, dans le thème 2 intitulé « La multiplication des acteurs internationaux dans un monde bipolaire (de 1945 au début des années 1970) », le chapitre 2 est consacré à « une nouvelle donne géopolitique : bipolarisation et émergence du Tiers-Monde », et le chapitre 3 à « La France : une nouvelle place dans le monde ». Dans ce dernier chapitre deux objectifs concernent l'un « La IV^e République, décolonisation, guerre froide et construction européenne » et l'autre « La crise algérienne de la République française et la naissance du nouveau régime », tandis qu'un point de passage est consacré à « La guerre d'Algérie et ses mémoires ».

En spécialité Histoire, Géographie, Géopolitique et Sciences politiques, dans le thème 3 de la classe de première, « Etudier les divisions politiques du monde : les frontières » et son axe 1, « Tracer des frontières, approche géopolitique », un jalon s'intitule : « Pour se partager des territoires : la conférence de Berlin et le partage de l'Afrique ». En terminale, le thème 6 de la spécialité intitulé « L'enjeu de la connaissance » et son axe 1 intitulé



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe de l'agrégation du second degré

Section géographie

Programme de la session 2024

« produire et diffuser des connaissances » comporte un jalon intitulé « Donner accès à la connaissance : grandes étapes de l'alphabétisation des femmes du XVI^e siècle à nos jours », qui permet de lier alphabétisation et problématique du développement.